LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Commune	Lieu-dit	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Vocation
Argentat	Aux Preches	En totalité : 509 Pour partie : 832	Commune	Extension équipement sportif
Argentat	Longour	Pour partie : 429	Commune	Voirie
Argentat	Prach	Pour partie : 90	Commune	Voirie
Argentat	Croisy	Pour partie : 516 En totalité : 743	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Au Pastural	Pour partie : 165	Commune	Voirie
Argentat	La Boissière	Pour partie : 126, 127, 171, 172, 173, 174, 175, 444, 445, 473, 474, 479, 480, 807	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	La Boissière	En partie : 190, 198	Commune	Voirie
Argentat	La Ville	Pour partie : 206, 207, 209, 212, 215,216, 217, 571	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Plaine de l'Hospital	En totalité : 1, 2, 44, 45 Pour partie : 3 et 40	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	La Promenade	En totalité : 4, 48, 49	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Le Pigeonnier	En totalité : 273b Pour partie : 2, 3, 4, 5	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.

Commune	Lieu-dit	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Vocation
Argentat	Le Presoutour	En totalité :313, 316, 323, 325	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Champ d'Eyssel	En totalité :198 Pour partie : 182, 184, 250, 319	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Sablières	Pour partie : 169	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Les Carrières	Pour partie : 83, 87	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Le Bourbal	En totalité : 72, 82	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.
Argentat	Le Puy Jaloux	En totalité : 46, 61, 62, 71	Commune	Protection des berges, accès public, aménagement, extension et préservation des cheminements piétons existants pour tout public non motorisé.